

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1963)
Heft: 4

Artikel: La marche du journal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La parole est aux ouvriers

La convention de la métallurgie, dite « de la paix du travail », va prochainement être renouvelée. Aux assemblées d'usines ont succédé celles des sections; et une conférence d'industrie réunissant des représentants ouvriers de toute la Suisse (FOMH) a discuté cet automne les revendications avancées. Nombre d'ouvriers — et parmi eux bien des syndiqués — estiment que « la base » ne peut se faire entendre, que tout se décide « là-haut » entre les professionnels syndicaux. Est-ce vrai ou non? Quelles sont les opinions réelles des ouvriers à ce sujet? Une jeune équipe de sociologues genevois fait une enquête sur ce problème: elle livre ici certains de ses résultats, en remerciant à nouveau les présidents de commissions ouvrières dont la collaboration lui a été utile et précieuse, de même que le secrétariat de la FOMH, dont M. Schmid, qui s'est montré très ouvert à cette expérience et qui pense que le syndicat ne peut que bénéficier de cette enquête.

Les ouvriers ont donc, dans ces colonnes, vraiment la parole: en effet, nous reproduisons ici les passages les plus caractéristiques de discussions de groupes enregistrées sur bande magnétique, et qui ont eu lieu cet été même dans nombre d'usines de la métallurgie genevoise; ces groupes réunissaient partisans et opposants de la paix du travail, syndiqués de plusieurs tendances et non syndiqués, Suisses et étrangers, ouvriers spécialisés, manœuvres et ouvriers qualifiés. Le thème proposé était: « Que pensez-vous de la paix du travail? » C'est donc vraiment la base qui parle. Sur le plan de la méthodologie, nous ne prétendons pas que les 8 groupes que nous avons réunis soient parfaitement représentatifs des opinions de tous les ouvriers de la métallurgie genevoise: ils comprenaient chacun de 8 à 12 participants, choisis par les présidents de commissions ouvrières.

La valeur de l'enquête réside plus dans les problèmes soulevés spontanément et en toute liberté que dans l'échantillonnage de ce sondage d'opinion. Dans un premier article, nous présentons certains arguments des opposants à la paix du travail. Le prochain présentera les arguments de ceux qui la soutiennent tout en voulant l'améliorer. Et nous espérons aussi avoir l'occasion de donner la parole aux dirigeants de syndicats.

Un pas en avant en 1937, maintenant un boulet

« En 1937, c'était avantageux de signer la convention de la paix du travail, parce qu'on sortait d'une période difficile avec des grèves perdues d'avance. »

« C'était un résultat pas si mal que ça, puisque c'est ainsi qu'on a obtenu les commissions ouvrières dans les usines; c'était un pas en avant, quand on pense que la direction d'une usine n'était pas obligée de s'intéresser à ce que pensaient les ouvriers. »

« Dans l'immédiat, c'était avantageux, mais maintenant c'est un frein. Pour le reste du pays, la paix du travail est peut-être utile, mais à Genève, qui était à l'avant-garde, on est freiné. »

Manque de buts et de perspectives

« Il est facile aux défenseurs de la paix du travail de dire que, grâce à elle, nous avons pu faire accepter les commissions ouvrières, mais si les ouvriers actuellement manifestent si peu d'intérêt pour les commissions, c'est aussi parce que le syndicat et la paix du travail ne leur offrent pas de perspectives intéressantes et ne posent pas les problèmes qui sont de nature à les enthousiasmer. »

« Ils ont complètement perdu leur base (théorique): un camarade nous a dit l'autre jour: « N'est-ce pas, ... nous devons grignoter, nous devons grignoter! » Voilà ce qu'ils arrivent à dire: le but, dans l'avenir, ce sera de grignoter toujours un peu, mais grignoter où? dans quelle direction? Ils ne peuvent pas nous le

dire, parce qu'ils n'ont pas de but, ils n'ont aucune visée plus grosse que: grignoter par-ci, grignoter par-là, un peu sur les salaires, un peu sur la diminution d'horaire, un petit peu sur les vacances; ils n'ont aucune ligne directrice sur laquelle s'appuyer, et le chemin qu'on suit va en zigzag; les types sont donc complètement perdus, ils ne savent pas où ils vont, ils ne se rendent pas compte de l'importance que pourrait avoir un syndicat. Pour eux, le syndicat est devenu une amicale de soutien, où tu obtiens quatre sous, une diminution d'horaire, mais où il n'y a plus d'élan: de toute façon, qu'ils en soient ou non, ils les touchent, leurs quatre sous. »

Le syndicat: une amicale qui laisse de côté les problèmes de base

« Il y a des avantages (à la paix du travail), mais ils sont quand même limités, parce que les patrons ne donnent que de petits avantages: augmentations de salaires, diminutions d'horaires, vacances, ils les donnent quand les circonstances font que c'est normal, mais sur les points fondamentaux tels que meilleure répartition des bénéfices, association à la direction de l'usine, il faudra y arriver autrement. »

« C'est vrai que, chez nous, le syndicat est conçu, en général, comme une organisation qui a pour but d'obtenir deux sous ou quatre sous chaque fois que le coût de la vie augmente et d'arracher quelques avantages qui ont une certaine importance pour la vie de tous les jours, mais en laissant de côté les problèmes fondamentaux. »

« On essaiera de grignoter un peu partout, question de tactique, mais on ne changera jamais la situation de l'ouvrier vis-à-vis du patron. »

« Il n'y a pas d'amélioration sur le problème de l'autorité, des décisions. »

« On a été à l'ouvrier toute possibilité de lutter pour des changements touchant sa position d'ouvrier, sa position morale. »

« Les problèmes d'économie politique sont abandonnés et, à mon avis, le syndicat devrait être un instrument d'éducation dans ce domaine. »

« Plus on milite, plus on se creuse la tête pour voir ce qui ne va pas, pourquoi les gens se désintéressent, plus on s'aperçoit que les attitudes souvent négatives des ouvriers reposent sur une ignorance invraisemblable de ces problèmes. Je précise bien: ce n'est pas de la bêtise, c'est de l'ignorance, c'est bien différent. »

Les raisons de l'apathie ouvrière

« Je pense que l'apathie qui existe en Suisse à l'égard des organisations syndicales, aujourd'hui, tient, c'est vrai, à la haute conjoncture si exceptionnelle que nous connaissons depuis un certain nombre d'années, mais elle tient aussi, dans une mesure difficile à apprécier, au fait que le syndicalisme est actuellement incapable d'arriver à enthousiasmer les gens sur des problèmes fondamentaux. »

« Dans vos syndicats, on met trop l'accent sur les questions immédiates et pas assez sur les problèmes à long-ue échéance... »

« Parmi les jeunes, il y en a beaucoup qui n'ont pas eu l'occasion de lutter, à cause de la paix du travail. Depuis cette convention, les ouvriers ont perdu toute combativité, ils s'appuient toujours sur les secrétaires syndicaux. A tout moment, l'action est arrêtée, les revendications doivent être discutées et l'affaire passe aux organisations patronales et syndicales. »

« Les types, ils se désintéressent complètement: du moment que le coût de la vie augmente, il y a automatiquement des discussions entre le syndicat et les instances patronales; ils sont contents, ils trouvent cela normal; ils ne réfléchiront pas, ils ne se diront pas: On aurait pu aller plus loin, avoir d'autres revendications. »

« Je me demande si les militants eux-mêmes ne se sont pas trop reposés sur la convention comme sur un oreiller de paresse, une solution facile: jusqu'à il y a quelques années, on ne parlait même plus de recrutement. »

« Je me demande, pour finir, si on arrivera à remobiliser les gars, à les faire participer aux discussions d'une façon plus intense, où si on n'arrivera plus à les tirer, à les guider. »

« Les dirigeants syndicaux sont devenus des technocrates! Ils s'occupent de problèmes de production, mais pas des problèmes de l'usine. »

« Le militant est toujours évincé quand il monte à la direction, sa situation dans l'usine n'a pas changé. »

« La décision de ne plus faire la grève n'a pas été prise par les ouvriers eux-mêmes, il n'y a pas eu un vote concernant tous les ouvriers. »

Une « bonne foi » à sens unique

« La lacune de la paix du travail, ce sont les mots « bonne foi » (voir l'introduction de la convention: « ... conviennent d'élucider réciproquement, selon les règles de la bonne foi, les principaux différends », Réd.) qui s'utilisent à sens unique, pour les patrons. D'où la position très difficile des représentants syndicaux. »

« Même lorsqu'il était en droit, le syndicat n'a pas osé accuser le patronat de mauvaise foi. »

Remarques

Ce qui frappe, c'est que les opposants à la « paix du travail » ne tombent pas dans un extrémisme facile. Ils n'attaquent pas le principe du contrat, d'une convention ou de l'arbitrage. Ils ne préconisent pas un recours à la grève. (Très rares sont ceux, même à l'extrême-gauche, qui l'estiment souhaitable.)

En fait, les critiques portent sur deux points:

1. Ce qui était bon en 1937, l'est-il encore, sans aménagements, en 1964. De même que certaines machines-outils utilisées avant-guerre sont périmées, la convention ne peut produire ce qu'exige la situation actuelle.
2. La « paix du travail » bloque les transformations de structure; elle ne permet pas de remettre en cause le capitalisme et sa gestion.

* Qu'est-ce que la paix du travail? En juillet 1937 a été signée une convention dite « de la paix du travail », toujours renouvelée depuis lors dans l'industrie des machines et métaux. Les parties contractantes décident notamment « d'élucider réciproquement, selon les règles de la bonne foi, les principaux différends et les conflits éventuels, de chercher à résoudre ces derniers sur la base des dispositions de la présente convention et d'observer pendant toute sa durée une paix intégrale ». La convention prévoit notamment en cas de conflit toute une série d'instances d'arbitrage.

La marche du journal

« Domaine public » en 1963... et 1964

« Domaine public 4 », ce n'est pas encore un jubilé, pas même un anniversaire de paille. Mais les trois premiers numéros étaient des numéros de lancement, plus largement diffusés. Aujourd'hui, nous nous retrouvons déjà, un peu, entre abonnés. Alors, quelques confidences.

Tout d'abord, nous touchons, nous l'avons constaté, un public — vous-mêmes — exigeant. La formule que nous avons choisie oblige à l'être. Un bi-mensuel de quatre pages ne se justifie que par sa qualité. C'est bien notre programme. Et à ceux qui rêvent grand pour nous, nous voyant tirer avec six pages, ou huit, nous disons que notre ambition est simplement qu'il y ait, dans chaque numéro, de la matière substantifique, qu'on plie notre journal en ayant le sentiment d'avoir lu quelque chose.

Restent les soucis matériels. Le lancement a été réussi. Mais le cercle est à élargir encore. Certes, on peut faire de larges arrosages, avec un rendement variable. Mais il est une méthode plus simple. Que nos abonnés nous signalent eux-mêmes quelques « bonnes adresses ». Ou mieux, ils peuvent abonner directement un ami. « Domaine public »: le petit cadeau civique et non conformiste qui fera plaisir.

Merci à ceux qui nous ont encouragés, par un mot au dos de leur bulletin de versement, par un arrondi du prix d'abonnement, ou par une lettre.

Grâce à ces témoignages, nous avons la conviction que notre journal a un rôle à tenir.

Donc, notre numéro 5, en 1964, où nous espérons bien vous retrouver l'esprit alerte et critique.